

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 23/05/2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Conseillers présents** : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie AUDUREAU.

**Secrétaire de séance** : Henri RETAILLEAU

**24-28-02 VOTE DES TARIFS 2024 – LOCATION du PRÉAU au PRE DE LA KERMESSÉ**

Monsieur le Maire expose que le préau du pré de la kermesse est bientôt terminé et que la location du pré et du préau sera possible à compter de juin 2024.

Monsieur le Maire propose les tarifs 2024 ci-dessous :

- Préau (sans cuisine)
  - o 40 € pour les personnes de la commune
  - o 100 € pour les personnes extérieures à la commune
- Préau + cuisine
  - o 80 € pour les personnes de la commune
  - o 150 € pour les personnes extérieures à la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte les tarifs comme suit :

- Préau (sans cuisine)
  - o 40 € pour les personnes de la commune
  - o 100 € pour les personnes extérieures à la commune
- Préau + cuisine
  - o 80 € pour les personnes de la commune
  - o 150 € pour les personnes extérieures à la commune
- Autorise le maire à émettre les titres correspondants

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice Bertrand  
Date de signature : 31/05/2024  
Qualité : Maire de St-Mars la Réorthe



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le



ID : 085-218502425-20240528-24\_28\_02-DE